ÉCOLE FRANÇAISE
DE ROME

Procès-verbal du conseil scientifique
du 28 novembre 2024

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 28 novembre 2024 à l'École française d'Extrême-Orient (Paris). La séance s'ouvre à 9 h 30.

Membres présents ou représentés (19) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Emmanuelle CHAPRON LE BIANIC, professeure à Aix-Marseille Université ;
Mme Albane COGNÉ, représentante élue des directeurs des études ;
M. Guilhem DORANDEU, représentant élu des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Antonella GHIGNOLI, professeure à Sapienza Università di Roma ;
Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par Mme Alexa PIQUEUX ;
M. Vincent GOURDON, directeur de recherche au CNRS ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE ;
M. Jean-Pierre GUILHEMBET, professeur à l'Université Paris Cité ;
M. Michel LAUWERS, professeur à l'Université Côte d'Azur (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;
M. Dario MANTOVANI, Professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Raphaële MOUREN, responsable des collections à la British School at Rome (procuration à Mme Cécile MARTINI) ;
Mme Claude POUZADOUX, professeure à l'Université Paris Nanterre ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Camille SCHMOLL, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (procuration à M. Jean-Pierre GUILHEMBET) ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Guillaume ROBERT.

Personnalités à voix consultative :

Mme Audrey BERTRAND, directrice des études à l'EFR ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, présidente du Conseil d'administration ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Vivien PRIGENT, directeur des études à l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
M. Sacha PATIN, rédacteur coopération en SHS, UMIFRE, MEAE ;
Mme Bérénice WATY, chargée de coordination de la recherche et de valorisation ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Contrat pluriannuel de développement EFR 2022-2028 ;
4. Contrat pluriannuel de développement ResEFE 2022-2028 ;
5. Rapport d'activité 2023 ;
6. Évaluation à mi-parcours des programmes du contrat quinquennal 2022-2028 ;
7. État des crédits dédiés à la recherche pour 2025 ;
8. Activité du CCPS ;
9. Manuscrits présentés pour publication ;
10. Programmation des publications 2025 ;
11. Désignation du référent Laïcité / lanceur d'alerte ;
12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2025 ;
13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Deux conseillers font état de coquilles, à rectifier. Le directeur des études pour le Moyen Âge s'étonne de ne pas voir figurer au présent procès-verbal une intervention faite en séance au sujet de ce qu'il considère comme un emballement des activités depuis qu'il est arrivé à l'EFR en 2022. Il ajoute que l'absence d'une politique scientifique permettant de faire des choix se traduit par une pression sur le personnel et des tensions. Il regrette également l'absence de réunions internes sur les orientations proprement scientifiques. Le président du conseil scientifique s'en étonne car il est témoin au contraire, dans ce conseil, de la conduite d'une politique scientifique soutenue et très cohérente. À ses yeux, le comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) auquel il participe et dans lequel les directeurs des études sont particulièrement impliqués, ainsi que le conseil scientifique lui-même, veillent précisément à cette direction scientifique de l'établissement. Il indique en outre que l'EFR n'est pas un centre de recherche, mais remplit beaucoup d'autres missions relatives à l'encadrement des chercheurs, à la transmission des savoirs, aux publications. Il propose au directeur des études pour le Moyen Âge d'ajouter une phrase au procès-verbal. La phrase « *Le directeur des études médiévales souligne l'accélération des activités scientifiques avec parfois une rencontre scientifique chaque jour en un mois, sans que ces rencontres relèvent des programmes structurants* », est ajoutée au point 2 de l'ordre du jour.

Une fois cet ajout convenu, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice remercie le directeur et l'équipe de l'EFEO de l'accueil de ce conseil dans leurs locaux.

Le premier point d'information concerne les mouvements de personnels et notamment l'annonce de la nomination de la chargée de communication, L. Lamotte, qui a pris ses fonctions le 4 novembre 2024, en remplacement de la responsable du service communication, partie en détachement au 31 août 2024.

Le deuxième point d'information dresse la liste des nouveaux accueils scientifiques : pour les doctorants sous contrat, A. Binoux, de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, rattaché à la section Époques

moderne et contemporaine, V. Barhélémy, d'Aix-Marseille Université (AMU) rattachée à la section Antiquité et M. Huget, au titre du partenariat international (MESR), pour la section Moyen Âge. Des discussions sont en cours pour un nouveau contrat doctoral en partenariat avec Sorbonne Université.

L'établissement a également accueilli un nouveau personnel au titre d'une bourse Marie Skłodowska-Curie, au 1er octobre 2024. Au titre du programme financé par l'ERC Rotarom17, deux chercheurs post-doctorants et une archiviste ont pris leur fonction également au 1er octobre 2024. L'équipe du projet est ainsi désormais au complet.

Pour les nouveaux membres scientifiques nommés au 1er septembre 2024, l'établissement connaît une situation inédite, déjà rencontrée cependant dans d'autres EFE : deux membres ont été recrutés sur place au sens du décret du 28 mars 1967 sur les modalités de rémunération des agents publics affectés à l'étranger. Ces deux chercheurs résidant déjà dans le pays au moment de leur nomination, un abattement de 85% sur le montant de l'indemnité de résidence à l'étranger est appliqué. Cette disposition se traduit par un traitement mensuel nettement moins élevé que celui des autres membres. Aussi a-t-elle été compensée par l'attribution d'une somme pour couvrir leurs frais professionnels.

Le troisième point d'information a trait à l'information du conseil scientifique sur le récent audit du programme ERC Performart sur le mécénat des familles aristocratiques dans le développement des arts du spectacle entre 1644 et 1740. La conclusion de cet audit a été positive, et il n'y aura pas de remboursement à effectuer, le relevé d'erreurs de calcul étant minime. La directrice de l'EFR souligne les résultats scientifiques remarquables de ce programme qui a réuni une équipe de 24 chercheurs dans 8 pays (base de données en ligne de plusieurs milliers de documents, publication de deux volumes chez Brépols et à l'EFR notamment). La directrice remercie l'agent comptable de l'EFR pour son implication dans cet audit qui a pesé lourdement sur les services devant produire les justificatifs demandés. Enfin, toujours sur les programmes scientifiques accueillis sur financements spécifiques, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique du démarrage d'un nouveau programme sur la dispense dans les trois monothéismes, sous la responsabilité de A. Fossier, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Le quatrième point d'information a trait à l'activité de l'Unione internazionale degli istituti di archeologia, storia e storia dell'arte in Roma, association qui rassemble 38 instituts spécialisés (10 italiens, 26 non-italiens et 2 internationaux) et dont les 80 ans d'existence seront commémorés l'an prochain. La directrice de l'EFR en a été élue présidente le 30 octobre 2024. L'Unione représente un riche potentiel pour la recherche en sciences humaines et la circulation des jeunes chercheurs dans les milieux scientifiques internationaux. Par ailleurs, l'Unione a été sollicitée par la Commune de Rome dans le cadre d'un projet de grande ampleur visant à la requalification de la zone archéologique centrale de la ville (projet CArMe). Sur la collaboration des divers instituts au sein de l'Unione, la directrice de l'EFR fait part de la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil, à savoir une bourse commune tripartite EFR – Istituto Storico Italiano per il Medioevo (ISIME) - Institut historique allemand (DHI), en histoire médiévale. Cette bourse sera attribuée au titre des programmes de résidence de l'EFR.

Le cinquième point d'information concerne l'activité des écoles françaises à l'étranger (EFE) et notamment l'organisation du dernier séminaire des EFE du 21 au 23 octobre 2024 qui avait pour thème les archives des EFE. Le bilan dressé sur la situation de ces archives fait apparaître une forte évolution depuis la première rencontre sur ce sujet, à l'École française d'Athènes (EFA), il y a dix ans. Les inventaires des archives de l'EFR sont mis à disposition des usagers sur Atom depuis 2022. Un outil commun aux EFE a été développé, la plateforme Archimages, par l'EFA, puis adapté aux autres écoles. Il s'agit d'une plateforme pivot pour le cycle de vie des données et la stratégie commune des écoles dans ce domaine. L'articulation avec l'instance Omeka permet de réaliser des expositions en ligne comme cela a été fait récemment pour la collection d'antiquités de l'EFR. Ces outils reposent sur des

référentiels partagés auxquels travaillent le personnel de la bibliothèque. La directrice de l'EFR remercie C. Martini, référente science ouverte, sur ce point. La présence au séminaire du responsable de la mission des archives et du patrimoine culturel du ministère de tutelle a permis d'échanger sur la gestion des archives de la recherche et leurs dépôts, en lien également avec les Archives nationales. Afin de mieux valoriser les fonds d'archives des EFE, qui restent sous-exploités, les archivistes des écoles françaises à l'étranger ont proposé de réaliser un guide des sources pour l'histoire des EFE. Le séminaire des EFE a été suivi d'une réunion des directeurs avec le Comité d'orientation stratégique du ResEFE.

Le sixième point d'information concerne les activités de valorisation. La directrice rappelle que l'exposition de la collection d'objets antiques de l'EFR place Navone, réalisée à l'occasion du cent-cinquantenaire, est en cours et sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2025. À ce jour, on compte environ 2 000 entrées. Elle sera présentée lors d'une conférence à la Bibliothèque nationale de France le 15 janvier et le catalogue en sera alors paru. En collaboration avec l'Accademia dei Lincei, l'EFR est partenaire d'une autre exposition, à la Villa Farnesina, sur la période farnésienne de cette résidence au XVII^{e} siècle. Une section de l'exposition sur la fortune de la Galatée de Raphaël permet à l'EFR d'exposer pour la première fois une copie ancienne de cette œuvre, récemment restaurée, donnée à l'école par un collectionneur romain au début du XX^{e} siècle.

Le septième point d'information rappelle les commémorations futures des cent-cinquante ans de l'EFR, avec la programmation d'une « Nuit des 150 ans », organisée avec l'ambassade de France en Italie et prévue le 27 septembre 2025, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, ainsi que d'une manifestation pour célébrer les 50 ans de la mise en service du bâtiment situé place Navone, en mai, pour la « Nuit des musées », avec en particulier une nouvelle mise en valeur des vestiges du stade de Domitien.

Enfin, le dernier point d'information constitue un rappel de l'état d'avancement des travaux de rénovation du palais Farnèse dont l'inauguration de la façade est prévue le 9 décembre 2024, pour l'ouverture des festivités du Jubilé, conjointement à la restauration des deux fontaines se trouvant sur la place Farnèse.

3. Contrat pluriannuel de développement EFR 2022-2028

Le présent document contractuel a fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité social d'administration (CSA) de l'EFR, le 25 novembre dernier. La directrice rappelle le contexte dans lequel a été élaboré le document. Le rapport final du Hcéres ayant été publié tardivement, en janvier 2023 (évaluation pour la période 2017-2021 avec visite sur site à l'automne 2021), une rencontre a été organisée avec la tutelle le 6 juin 2023 (DGESIP et DGRI), réunion au cours de laquelle a été convenu un document unique pour l'ensemble des écoles et le réseau (jusqu'alors le réseau des écoles faisait l'objet d'un chapitre commun aux cinq contrats respectifs) ainsi que la prorogation de la période du contrat, de 2026 à 2028. À la suite de la transmission des axes stratégiques prioritaires, rédigés sur la base de la note d'orientation stratégique produite lors de l'auto-évaluation, des recommandations du Hcéres et des propositions discutées notamment lors des réunions de direction du 9 octobre 2023 et 12 mars 2024, une nouvelle réunion a été organisée au ministère, le 5 avril 2024, en présence de l'agent comptable et de la directrice des études pour l'Antiquité sur les principales orientations de la politique scientifique. Les échanges se sont poursuivis au fur et à mesure de la rédaction progressive de l'ensemble des axes, jalons, moyens et indicateurs. Aucune demande formelle de moyens supplémentaires ne conditionne la mise en œuvre des axes prioritaires, dans un contexte de mesures d'économie. La signature du contrat pluriannuel de développement est attendue pour le début de l'année 2025.

Les sept axes proposés ne recoupent pas entièrement l'ensemble des activités de l'établissement, mais mettent l'accent sur des développements nouveaux. La date d'effet du document est au 1er janvier 2022. Certaines activités ou jalons sont donc déjà amorcés, voire réalisés, à ce jour. Pour la structuration de l'action scientifique (axes 1 à 3), l'accent a été mis sur des axes thématiques concrets et des programmes pluriannuels, tout en favorisant l'émergence et la maturation de projets à soumettre à des agences de moyens, l'accroissement de ces financements étant un des objectifs de ce contrat ; sur le développement à l'international (Maghreb) et l'ancrage territorial italien, en partenariat avec le Centre Jean Bérard pour ce qui concerne le sud de l'Italie, et en appuyant l'archéologie médiévale ; sur des accueils en résidence de longue durée, pour privilégier le temps long de la recherche, en vue d'explorer ou d'acquérir des données de terrain. Un axe est consacré au renforcement de l'appui à la recherche, notamment pour gérer au mieux les programmes sur ressources fléchées, renforcer l'aide au montage de projets et coordonner l'ensemble de l'activité de gestion scientifique. L'axe 5 sur la valorisation donne la priorité au numérique, en cohérence avec les orientations du service commun du Réseau des écoles françaises à l'étranger, et prend en considération la valorisation patrimoniale à l'occasion des 150 ans de l'EFR. L'axe 6 qui concerne le volet immobilier développe les activités relatives aux travaux de rénovation, notamment ceux du palais Farnèse (prévus jusqu'en 2026). Enfin l'axe 7 sur l'évolution des pratiques professionnelles prévoit une prise en compte des nouveaux aspects de gestion (éco-responsabilité, formation des personnels, modalités nouvelles de travail en mode projet…).

Le président du conseil souligne la richesse et la cohérence de l'activité de l'EFR et ouvre la discussion.

Le directeur des études pour le Moyen Âge exprime son désaccord sur le contrat et l'actuelle augmentation du volume des activités. Il déplore également le manque de réunions entre les directeurs des études et avec la direction pour la définition de la politique scientifique. La directrice de l'EFR se déclare d'un tout autre avis qu'elle explicite en plusieurs points. Elle conteste le fait de ne pas consulter les directeurs des études sur les impulsions à donner aux projets de l'EFR. Il est certain qu'à l'automne 2022, lors de l'arrivée du directeur des études pour le Moyen Âge, la programmation avait été établie en précédence, en concertation avec les directeurs des études alors en poste, puisque le nouveau contrat avait démarré au 1er janvier 2022. Des marges d'initiatives demeurent toutefois, et c'est bien l'actuel directeur des études qui a promu par exemple l'archéologie médiévale sur de nouveaux terrains en Italie. La directrice précise que des réunions se sont bien sûr tenues pour la rédaction du contrat. Sur les propositions d'axes, elle a rédigé une première trame qui a largement circulé auprès des chefs de services. Leurs propositions ont été intégrées ; elle n'en a pas reçues du directeur des études pour la Moyen Âge. Quant à l'augmentation des activités, elle lui semble loin de n'être pas maîtrisée, convergence et équilibre étant pris en considération, précisément, dans la politique scientifique. Le directeur des études répond que les objectifs initiaux fixés par la direction ont été atteints (mise en route d'un nouveau chantier en Sardaigne pour ce qui concerne l'archéologie médiévale, précisément, apport au bénéfice de l'établissement d'un nouveau financement de Marie Skłodowska-Curie), mais qu'il ne peut faire de prospective. Le président du conseil scientifique rappelle le dispositif du CCPS, qui est précisément l'instance de mise en œuvre de la politique scientifique. Là sont refusés les projets qui ne sont pas en ligne avec les orientations de l'EFR ou ses moyens, avec des prises de position des directeurs des études qui amènent à prendre collectivement les décisions. La directrice des études pour l'Antiquité propose que les directeurs des études se réunissent davantage entre eux, pour des échanges sur la politique scientifique et pour une mise à jour régulière sur les projets envisagés. Des réunions avaient été convenues sur ce principe mais non mises en œuvre, par manque de temps. Selon elle, le choix des chercheurs résidents est aussi une participation à la politique scientifique. Le directeur des études pour le Moyen Âge observe qu'il a une autre définition de ce qui constitue une politique scientifique.

La directrice de l'EFR reprend la parole pour rappeler certaines orientations qu'elle a souhaité mettre en œuvre dans le cadre du contrat commencé en 2022. D'une part des programmes pluriannuels moins nombreux et plus solides, car appuyés sur des partenariats robustes, que par le passé. Elle rappelle qu'en trois contrats, on est passé d'une cinquantaine à une trentaine et maintenant une vingtaine d'opérations, mais plus continues et mieux cofinancées, avec un certain volume d'activités directement gérées par les partenaires institutionnels de l'EFR. Cette meilleure visibilité de grands programmes (que nous appelons « structurants ») doit s'accompagner de la possibilité de faire émerger, en cours de contrat, des projets nouveaux et innovants. C'est l'objectif des soutiens « impulsion ». La politique menée recherche cet équilibre. En ce qui concerne les recettes fléchées, elles n'étaient pas inexistantes lorsque la directrice a pris ses fonctions en 2019, mais concernaient essentiellement l'ERC Performart. La directrice a souhaité les développer davantage : ce n'est pas seulement une question financière, mais de nature des programmes, à savoir la seule voie pour développer à l'EFR des programmes ambitieux d'une envergure inatteignable avec les seuls moyens récurrents de l'établissement. Dans ce domaine aussi, tout est question d'équilibre. Avec aujourd'hui 14 projets financés entre ANR, ERC et MSCA, l'objectif est atteint et il ne s'agit pas d'aller au-delà, mais de maintenir cet équilibre et de garantir la bonne gestion de ces projets. Le directeur des études pour le Moyen Âge déclare pouvoir souscrire, dans une large mesure, à cette politique scientifique, mais cette approche lui semble théorique et il en déplore les conséquences concrètes sur la vie de l'établissement qui l'ont amené, très tôt, à penser démissionner.

La représentante de la DGRI salue le travail effectué par les EFE avec le ministère, qui a permis de renforcer l'ancrage des écoles françaises à l'étranger dans le paysage de l'ESR. Du point de vue de la tutelle, le contrat témoigne d'une politique scientifique très dynamique et très cohérente, avec une programmation scientifique resserrée, des programmes de résidence développés et une articulation entre programmes structurants et capacités d'innovation. Une fois que les contrats auront été approuvés par les conseils d'administration des cinq écoles concernées, la signature des documents sera effectuée en présence des directeurs généraux (DGRI et DGESIP), à Paris. J.-P. Guilhembet souligne le dynamisme de l'EFR, et remarque qu'il implique un soutien en personnels en charge des emplois et des activités. A. Rouveret souligne la difficulté de développer les activités à moyens constants. Elle estime qu'il convient de rester positif et orienter les activités vers l'excellence dans le cas du recrutement des membres scientifiques. Elle se félicite du mémoire qu'elle a eu à expertiser cette année, qui apporte beaucoup de renouveau. Le directeur des études pour le Moyen Âge déplore que les membres scientifiques ne soient pas plus au cœur de l'institution.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le contrat pluriannuel de l'EFR pour la période 2022-2028.

4. Contrat pluriannuel de développement ResEFE 2022-2028

Ce contrat pluriannuel de développement propre au réseau des écoles françaises à l'étranger (ResEFE) est un exercice réalisé pour la première fois. La directrice de l'EFR rappelle le contexte de l'évolution du réseau, sa nature fédérative et déconcentrée, et l'intérêt qu'il présente pour mutualiser, non pas des services mais des projets, des compétences et des outils, ainsi que pour le rayonnement international des écoles au-delà de leurs pays d'accueil. Le réseau agit comme un amplificateur des initiatives portées singulièrement par une école. Il favorise l'émergence d'un modèle d'établissement en harmonisant le fonctionnement des écoles et leurs grandes orientations dans le respect du développement de chacune d'entre elles et des spécificités relatives à leur environnement local. Il repose sur un principe de subsidiarité à la fois ascendante et descendante, et de coopération par la complémentarité. Ainsi, une des écoles peut porter un projet ayant ensuite des retombées sur l'ensemble des établissements. Un volet important est la stabilisation du service commun du réseau

(2 postes de catégorie A) et son évolution. Pour l'exécution du contrat à venir, les directeurs des écoles françaises à l'étranger souhaitent la stabilisation de l'ingénieur chargé de la transition numérique, considéré comme indispensable, et un remodelage du second poste, initialement prévu pour le secrétariat de la présidence et pour la communication du réseau, en un poste dédié à la valorisation et au montage des projets en commun. L'accent est mis en outre sur la formation professionnelle des jeunes chercheurs avec des initiatives comme la formation au numérique mise en place chaque année pour les nouveaux membres. Une autre orientation concerne la valorisation patrimoniale, éditoriale, culturelle et créative, la Casa de Velázquez comprenant une résidence d'artistes.

V. Gourdon interroge la directrice sur ce qui lui semble le plus important dans cette collaboration entre les écoles.

La directrice rappelle qu'elle a, avec la directrice de l'EFA, l'expérience aujourd'hui la plus longue du réseau, les autres directeurs ayant été nommés plus récemment. Chaque établissement a ses caractéristiques, sa tradition et ses perspectives. Mais au-delà de l'homogénéisation réglementaire, issue du décret commun, on voit se définir progressivement les contours d'un modèle d'établissement axé sur la recherche de terrain, l'internationalisation, le cycle des données de la recherche. Au travers du comité des directeurs, des réunions "métiers", des séminaires communs se créent aussi des soutiens et des émulations réciproques. Et auprès de la tutelle, en parlant d'une seule voix, les écoles se font mieux entendre. Les écoles sont de petites structures qui profitent grâce au réseau des compétences et des initiatives des autres. La possibilité de porter des projets ayant des retombées sur l'ensemble des établissements participe justement de la solidarité, de la complémentarité et de la montée en compétences que permet le réseau.

V. Gourdon demande si les projets du réseau ne créent pas une charge supplémentaire pour les personnels et quelle est la démarche pour la production des supports de communication du réseau (Newsletter, documents communs, podcasts). La directrice de l'EFR répond que chaque action est portée par une école, pour le compte des autres également. Pour la Newsletter Humanités numériques, C. Martini indique que le premier numéro est paru en septembre 2024, l'objectif étant d'une fréquence tous les deux mois. Pour les podcasts et les films documentaires, c'est la Casa de Velázquez qui a piloté le projet. La présidente du conseil d'administration demande si le projet de mutualisation de l'agence comptable est encore d'actualité. Il est répondu qu'à aucun moment la mutualisation des services n'a été abordée dans l'élaboration du présent document. Le débat se conclut sur la nécessité essentielle du maintien de deux personnels pour le service commun.

Le contrat pluriannuel pour les écoles françaises à l'étranger est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité est présenté en séance de novembre, pour éviter une présentation sur un document non complétement abouti en juin. Une nouvelle maquette a été mise en place pour le rapport 2022, première année du contrat pluriannuel 2022-2028. Elle comporte une introduction générale abrégée au profit d'une introduction accompagnant chaque section. Un nouveau développement sur les actions de valorisation a été intégré.

Le rapport 2023 retrace les faits marquants concernant les personnels : renouvellement du mandat de la directrice, remplacement à la direction des études pour l'Antiquité, renforcement en personnel d'appui à la recherche (coordinatrice et gestionnaire), soutien apporté au CJB pour la gestion administrative et financière, stabilisation du service des publications par la nomination d'un rédacteur sur contrat à durée indéterminée, nouveaux membres scientifiques. Pour la partie Recherche, l'année 2023 voit se poursuivre les activités des programmes structurants (26). L'EFR gère

7 programmes financés par l'ANR et un par l'ERC. Pour ce qui a trait à la formation, on dénombre 13 ateliers doctoraux, 135 boursiers doctorants et 3 boursiers séniors, 10 doctorants sous contrat en partenariat, 15 chercheurs résidents, 3 enseignants-chercheurs en délégation. Pour les publications, 19 ouvrages ont été publiés, plus 6 fascicules des *Mélanges* et un de la *Bibliographie analytique de l'Afrique antique* (**BAAA**). Les résultats des campagnes de fouilles sont publiés dans le *Bulletin archéologique des EFE*, qui est aussi un acquis du réseau. On compte 3 500 unités nouvelles en bibliothèque. L'année 2023 est marquée par une forte croissance des financements fléchés, notamment grâce au premier versement pour le programme Rotarom17 initié en septembre 2023.

Sur le plan financier, l'année 2023 a été clôturée en excédent, mais par un simple effet de conjoncture du fait du versement d'une subvention en fin d'année correspondant à des dépenses à réaliser sur l'exercice suivant et grâce à des mesures d'économies.

La convention avec le CNRS a été renouvelée : celle-ci comporte la disposition nouvelle de l'ouverture d'un support d'accueil d'un an pour un membre scientifique sortant, quel que soit son statut (titulaire ou non-titulaire de la fonction publique), alors que le dispositif n'était accessible qu'aux titulaires jusqu'alors. Enfin l'année 2023 a également été marquée par le début des commémorations des cent-cinquante ans de l'EFR, avec une rencontre organisée avec l'EFA en mars 2023.

N. Bériou indique que le rapport 2023 de l'École a été transmis très tardivement à l'Académie : la tâche de la lecture en une semaine d'un document aussi riche a été ardue. Traditionnellement, un délai d'un mois est prévu afin de permettre une rédaction sereine du rapport établi par l'Académie. Dans ce contexte, A. Rouveret et elle-même ont été amenées à aider leur confrère chargé cette année du rapport. Le constat est très positif dans un contexte contraint, en particulier sur les moyens, et les orientations répondent aux attentes de la tutelle. Un effort remarquable est réalisé pour créer une complémentarité entre les programmes structurants et ceux recevant des financements extérieurs. La charge est lourde, comme tous en sont conscients, et ne doit pas le devenir excessivement. Les bilans à mi-parcours montrent déjà des résultats excellents. Les perspectives se dessineront sur la base de ces premières incubations. Il faut prendre en compte le calendrier avec des événements comme la célébration des 150 ans de l'EFR et avec les contraintes imposées par les travaux actuels de restauration du palais Farnèse. N. Bériou souhaite féliciter tous les personnels de l'école pour les résultats obtenus. Le directeur des études pour le Moyen Âge soulève la question de la sortie des directeurs des études qui ne trouvent pas de postes de professeur des universités.

La directrice de l'EFR renouvelle ses excuses pour le retard dans la transmission du rapport 2023 à l'Institut. Elle ne s'était pas rendu compte, lorsqu'elle avait proposé d'en repousser d'examen, que les dates en avaient déjà été fixées à l'AIBL. Elle note, pour le futur, la nécessité de le transmettre au plus tard la première semaine de septembre.

J.-Y. Tilliette note que la part des ressources fléchées est proportionnellement de plus en plus importante ; c'est un bon signe, mais ce sont des ressources fluctuantes. Il se demande si cela ne constitue pas un risque pour les finances de l'établissement vu la situation budgétaire actuelle. La directrice de l'EFR répond que ces moyens sont assurés pendant la durée des projets qu'ils financent. Outre leur intérêt sur le développement de la recherche, les projets ainsi financés apportent aussi à l'établissement des ressources complémentaires sous la forme de coûts indirects et du préciput de l'ANR.

Le rapport d'activité de l'année 2023 est approuvé à l'unanimité.

6. Évaluation à mi-parcours des programmes du contrat quinquennal 2022-2028

Les programmes structurants pour la période 2022-2028 ont fait l'objet d'une autoévaluation et d'un rapport d'expertise, mis à la disposition des conseillers avec les rapports d'activités des programmes pour 2022 et 2023. L'avis des rapporteurs et ceux du Comité de coordination de la politique

scientifique sont synthétisés dans un document à part. Six programmes, pour lesquels la documentation est encore incomplète, seront examinés au conseil scientifique du mois de mars 2025. Cet examen à mi-parcours permet d'intégrer deux nouveaux programmes d'archéologie: en Antiquité, au Maghreb, une mission soutenue par le MEAE, et, pour le Moyen Âge, en Sardaigne, un programme d'archéologie minière comportant un volet environnemental.

Le président du conseil scientifique suggère à la directrice d'organiser une journée de restitution où les responsables des programmes pourraient s'exprimer.

E. Chapron s'interroge sur la manière dont les porteurs de programme pourront se saisir de ces avis. La directrice de l'EFR indique que les avis seront transmis aux responsables et permettront de discuter avec eux sur les activités programmées jusqu'en 2026.

La présidente du conseil d'administration demande quelle est l'articulation entre le développement des programmes structurants pour la période 2022-2026 et la période convenue avec la tutelle pour l'intégralité du contrat pluriannuel (2022-2028). La directrice de l'EFR confirme que les activités des programmes structurants prennent fin en 2026. Il n'y aura au-delà de cette date pas de financement d'activités de terrain ; en revanche, un accompagnement sera prévu pour la valorisation des résultats (publications). Par ailleurs, la dernière année du contrat permettra la mise en place des nouveaux programmes ; elle pourra être considérée comme une année zéro pour le contrat suivant.

V. Gourdon s'interroge sur l'avancement du programme « Villes en mouvement », notamment sur l'inclusion des partenaires prévus lors de la conception (équipes maltaise, tunisienne et athénienne). La directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine confirme que le programme se développe correctement, pour ce qui a trait aux partenaires tunisiens et grecs ; la collaboration avec Malte est en discussion. V. Gourdon souligne que l'alimentation d'un blog devrait s'accompagner d'autres objectifs de diffusion des résultats.

La directrice du Centre Jean Bérard, qui co-dirige le programme « Image et rituel dans l'Italie et la Sicile antiques (IRIS) », a trouvé très utile de rédiger le bilan demandé, même si plusieurs opérations du programme devaient se tenir après.

Le président du conseil scientifique demande si les expertises sont relayées au service des publications. La responsable du service des publications répond par l'affirmative, et confirme leur utilité dans une optique équilibrée de valorisation des programmes et de meilleure définition des stratégies de publication au regard des capacités du service.

7. État des crédits dédiés à la recherche pour 2025

La parole est donnée à M. Zimmermann, agent comptable de l'EFR. La première diapositive retrace les autorisations budgétaires en dépenses et recettes. On constate un solde budgétaire déficitaire de 1 072 646 euros. La diapositive sur l'évolution des crédits de paiement depuis 2021 montre une augmentation notable des dépenses de personnel, soit + 914 k€ entre 2021 et 2025. Les dépenses d'investissement portent sur la fin des travaux de rénovation des salles de bain des chambres de la résidence place Navone ainsi que sur la poursuite des travaux au palais Farnèse, l'achat de mobilier pour la bibliothèque et de matériel informatique.

Pour ce qui concerne les recettes, la notification du montant de subvention pour charge de service public (SCSP) pour l'année 2025 n'a pas encore été reçue. Le budget 2025 s'appuie donc sur la notification de 2024, sans tenir compte de la somme allouée les années précédentes (70 000 euros) dans le cadre du plan SHS pour l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation, l'École ne sachant pas si ce dispositif sera reconduit. De la même manière, seules sont inscrites au budget les recettes

dont l'encaissement est certain. Les graphiques montrent que les versements perçus au titre des recettes fléchées dans le cadre de financements par des agences de moyens sont très irréguliers.

Une diapositive met en évidence la répartition des dépenses par destination. Sur un budget de 8 670 k€, les crédits de paiement consacrés à la recherche représentent 5 506 k€ ; cela correspond à 64 % du total des dépenses de l'établissement (dont 76 % de dépenses de personnels).

Une autre diapositive met en évidence l'évolution des crédits dédiés à la recherche. Entre 2021 et 2025, les crédits auront progressé de 968 k€ (dont 760 k€ en personnel).

Pour les dépenses de formation, le transfert en 2022 de la gestion des contrats doctoraux avec la tutelle au titre du partenariat à l'international a impliqué une augmentation des recettes et des dépenses correspondantes (versement de la subvention à l'EFR). Le nombre d'ateliers doctoraux a augmenté ; le nombre de bourses octroyées a diminué : 130 bourses ont été proposées contre 150 jusqu'en 2022. À l'issue de la présentation, le président du conseil scientifique demande une précision sur le rapport entre nombre de programmes sur recettes fléchées accueillis et les montants gérés. L'agent comptable répond que les dépenses portent principalement sur des charges de personnel mais qu'il y a des différences notables d'un programme à un autre. Cela dépend en effet du nombre de frais de mission à gérer ou du volume des activités de terrain. Un contrat de travail, une fois la rémunération stabilisée, engendre un temps de travail initial pour la définition du montant mensuel de la rémunération, mais, sans variation spécifique, la gestion est plus automatique ensuite.

8. État de l'activité du CCPS

Le CCPS s'est réuni une fois depuis la précédente séance, le 13 mai 2024. Sept demandes ont été reçues, six acceptées dont trois émanant de membres de l'EFR. Conformément à la décision prise au cours de la session du 7 mars 2024, les manifestations externes ne sont pas acceptées à Rome en 2025 du fait du Jubilé.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité les décisions du CCPS sur la participation financière de l'établissement pour les activités ayant reçu un avis favorable du CCPS.

9. Manuscrits présentés pour publication

Section Moyen Âge

- Marika RÄSÄNEN, Kirsi SALONEN (dir.), *Religious Communities in Rome in the Great Western Schism*, CEF (2e passage en CS)
  Les remarques des curateurs ayant été prises en compte, le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit. Il recommande que le seul article en français soit traduit en anglais.

- Alain MARCHANDISSE, Pierre SAVY, Laurent VISSIÈRE (dir.), *L'Italie du long Quattrocento. Un monde politique sous influence ?*, CEF (2e passage en CS)
  Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit.

S'ensuit un débat en séance sur la question de la langue des résumés (anglais ou français), en fonction des potentiels de diffusions vers les publics anglophones. Toutefois, le français serait à privilégier. Le président du conseil scientifique estime que l'intelligence artificielle jouera un rôle de premier plan à l'avenir en matière de traduction.

10. Programmation des publications 2025

Comme convenu en conseil scientifique du mois de juin 2024, un document sur les publications envisagées en 2025 (20 volumes et 6 fascicules des *Mélanges*) est porté à connaissance des conseillers. Il est observé qu'en 2025 aucune publication ne concerne plus les programmes du contrat 2017-2021. Le président du conseil scientifique propose que ce point de programmation éditoriale devienne récurrent, chaque année.

11. Désignation du référent Laïcité / lanceur d'alerte

À la suite du départ de L. Pettinaroli au 31 août 2024, la directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine, A. Cogné, assumera cette mission. Un rapport annuel sur la laïcité est à transmettre tous les ans au ministère. Une lettre de mission lui sera adressée à l'issue de la présente séance.

12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2025

Le document distribué récapitule les trois réunions prévues en 2025. Le conseil du mois de juin 2025 se tiendra en visioconférence afin de réserver ce déplacement annuel à Rome à l'invitation des conseillers à la commémoration des 150 ans de l'EFR en septembre 2025 au palais Farnèse.

13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Parmi les conventions à remarquer, celle avec l'université de Tours prévoit le transfert de fonds de l'IUF de la directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine à l'EFR. Les autres conventions ont trait aux accueils (doctorants, enseignants-chercheurs…) ou à des reversements pour le soutien à des manifestations scientifiques ou à des publications. On note également la convention relative à la période de *secondment* auprès de l'université de Cologne de L. Orlandi, qui a obtenu une bourse Marie Curie et pris ses fonctions à l'EFR depuis le 1er octobre 2024.Une autre convention est signée avec le CIREVE pour la réalisation d'une courte vidéo sur la zone archéologique de la place Navone.

14. Questions diverses

La représentante du ministère souhaite prendre la parole, car elle ne l'a pas fait au moment de la présentation du rapport d'activité, pour saluer la qualité des recherches réalisées à l'EFR, qui impliquent des communautés de recherche élargies, avec une convergence entre les programmes structurants et les programmes sur ressources propres, et qui permettent aussi l'émergence de projets novateurs, l'ensemble ayant un effet extrêmement positif pour les disciplines concernées.

La séance est close à 13 h 00.